



GDON du Libournais
BP 15 - 14 rue Guadet - 33330 Saint-Emilion
Email : animateur@gdon-libournais.fr
Tel : 06 82 43 69 81

Bulletin Technique 17

Le 24 juillet 2025

Le GDON du Libournais est contributeur du BSV Aquitaine. Ce bulletin prend en compte le [BSV n°17 du 22 juillet 2025](#)

Les estimations des niveaux de pression et de risques présentées dans ce bulletin sont établies sur la base de réseaux d'observation menés dans le cadre de protocoles standardisés. Ces données sont analysées par des techniciens spécialisés en épidémiologie-surveillance. Les résultats diffusés représentent une tendance générale de la situation au vignoble. Elle ne peut se substituer à une analyse des risques individuelle et nécessite d'être adaptée aux spécificités de chaque parcellaire.

Le suivi de notre réseau de pièges est réalisé en collaboration avec Vitivista et Phloème. Le suivi des maladies cryptogamiques et la modélisation des risques sont réalisés en collaboration avec l'IFV Blanquefort et Géosens. Les données météorologiques proviennent des réseaux Weenat et Sencrop, elles sont gracieusement mises à disposition par des châteaux du secteur et le prestataire Aquitaine Viti Service.

L'ESSENTIEL EN QUELQUES MOTS

Phénologie	Début de la véraison.
Flavescence Dorée	Premiers résultats de renouvellement de TO en page 4.
Eudémis	Prémices du 3 ^e vol. Bilan des pressions de G2 en cours.
Mildiou	Risque nul sans progression de symptôme, protection du feuillage à adapter au cas par cas.
Black-rot / Oïdium	Fin de protection sur parcelles indemnes.

SYNTHESE METEOROLOGIQUE

SYNTHESE METEO DE LA PERIODE du 17 au 23 juillet 2025

Tableau 1: Données météorologiques du 17 au 23 juillet, source Sencrop (46 points) et Weenat (15 points)

	Températures			Pluviométrie (cumul)
	Minimales	Maximales	Moyennes	
Valeurs extrêmes sur le territoire (min/ max)	9,4°C / 18,9°C	23,5 / 39°C	20,7 / 22,6°C	5,7 / 23,3 mm
Moyenne de la semaine	15,5°C	28,4°C	21,5°C	12,4 mm

Le jeudi 17 juillet est la dernière journée de fortes chaleurs, marquée par des amplitudes thermiques importantes : les minimales sont relevées autour de 12,2°C et les maximales à 35,6°C en moyenne. Le reste de la semaine s'est déroulé sous un temps plus nuageux, avec des minimales comprises entre 14,3 et 18°C et des maximales entre 25 et 30°C. La T°C moyenne de la semaine est de 21,5°C, inférieure de 1,6°C à la moyenne de la semaine précédente.

Des pluies sous forme d'averses ont eu lieu du 19 au 23 juillet. Les journées du dimanche 20 et lundi 21 juillet sont les plus arrosées, avec une variabilité importante selon les stations (averses localisées). Les cumuls enregistrés sur cette période varient de 5,7 à 23,3 mm, pour une pluviométrie moyenne de 12,4 mm.

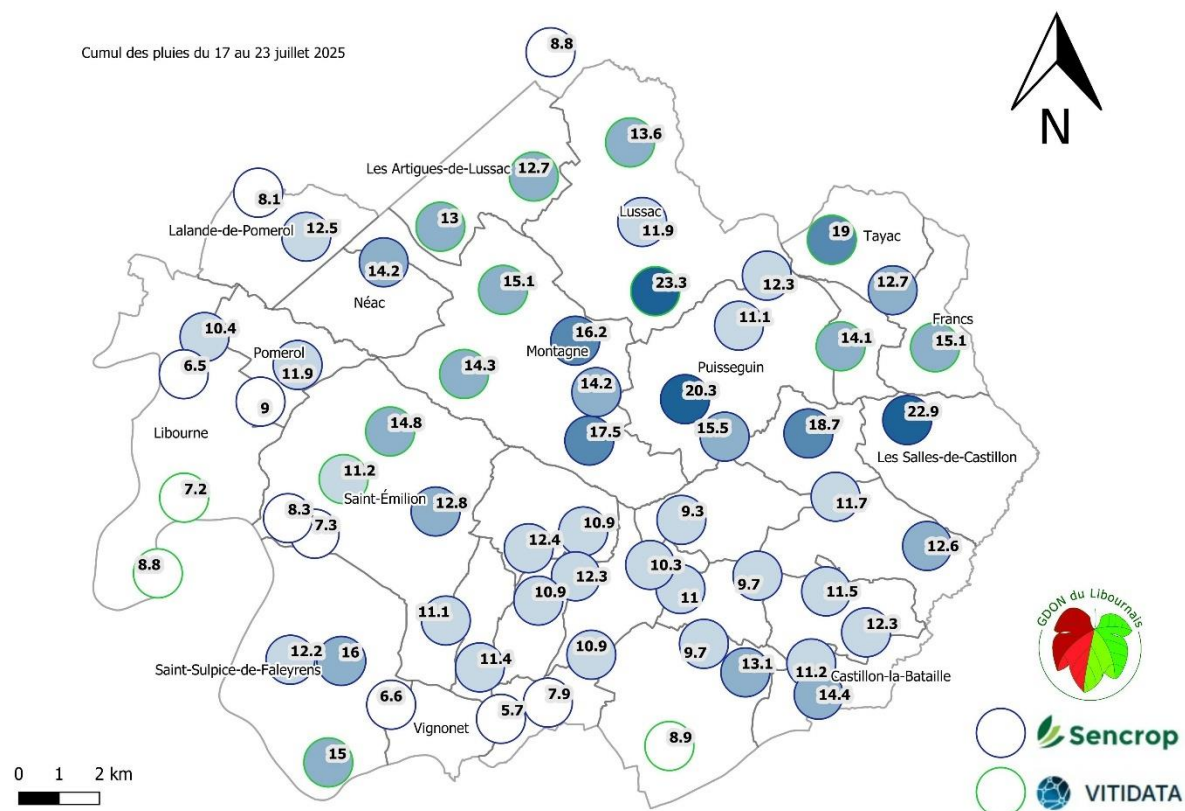


Figure 1 : Pluviométrie cumulée du 17 au 23 juillet 2025, sources : Sencrop (46 stations), Weenat (15 points)

Météo prévisionnelle (OADEX, Météociel, Météo Blue, Weenat) : du 24 au 30 juillet

La semaine à venir se déroulera sous un temps couvert mais sans pluie. Les T° attendues sont identiques à celles de la semaine écoulée, avec des minimales comprises entre 14 et 18° et des maximales entre 25 et 28°C. Une remontée des maximales est prévue pour le mercredi 30 juillet, où elles pourraient dépasser les 30°C.

Aucune pluie significative n'est prévue dans les 7 jours à venir.



Phénologie au vignoble

La véraison a maintenant débuté sur la grande majorité du vignoble. Sur les 15 parcelles de Merlot suivies cette semaine, seules deux ne présentent aucune baie vérée. La véraison moyenne est évaluée à 14 % pour un maximum à 46 % (Saint Magne de Castillon).



Flavescence Dorée

RENOUVELLEMENT DES TRAITEMENTS OBLIGATOIRES

Zones concernées

Les parcelles concernées par un potentiel renouvellement du Traitement Obligatoire (TO) sont situées dans 38 zones. Chaque viticulteur peut consulter la localisation de son parcellaire dans chacune de ces zones en se référant à notre communication diffusée par mail le 25 avril 2025 ou par courrier le 30 avril 2025. Les zones sont également consultables sur notre site internet en cliquant [ici](#).

Protocole effectué

Un réseau composé de 242 pièges a été posé dans les zones de TO afin de s'assurer de la bonne efficacité des traitements larvaires déjà effectués. Ces pièges sont relevés jusqu'au 05 août au soir par les techniciens du GDON. A l'issue de ces relevés, une décision de renouvellement ou d'absence de renouvellement est prise en fonction des résultats de suivi.

La décision finale et définitive de renouvellement de TO sera donc connue pour toutes les zones le 06 août au matin.

Règle de décision

- Si pas de dépassement de seuil sur la zone, pas de renouvellement de Traitement Obligatoire
- Si un unique dépassement de seuil est constaté, le GDON peut imposer le renouvellement au seul vigneron concerné en fonction de l'évaluation du risque engendré,
- Si plusieurs dépassements de seuil sont constatés, le renouvellement de TO est étendu à l'ensemble des parcelles de la zone.

Décision de renouvellement des TO au 24/07/2025 (provisoire-1/3)

ZONES	DECISION AU 24/07 JUILLET
ART01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
ARTLUS	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
BELV01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
CAST01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
COND01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
FRAN01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
LAL03	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
LIB01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
LUS01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
LUS02	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
LUS03	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
LUS05	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
LUS06	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
LUS09	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
LUS10	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
LUS11	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
MONB02	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
MONT01	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
MONT02	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
NEAC01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
PUI03	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
PUI04	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
SALL05	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
STCH02	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
STEM02	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
STEM03	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
STGEN01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
STMA01	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
STMA02	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
STPA01	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
STPHI02	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
STPHI03	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
STSU01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
STSU03	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
STSU04	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
STSU05	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
STSU06	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08
STSU08	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 24/07 -DECISION FINALE LE 06/08

Les parcelles des zones MONT01, MONT02, STEM02, STEM03, STMA01, STMA02, STPA01 sont placées en renouvellement de TO suite à la première session de relevé de pièges. La décision définitive de renouvellement sera connue le 06/08 au plus tard pour les autres zones.

Rappel des modalités de Traitement Obligatoire

Le traitement peut être réalisé dès à présent, en utilisant une spécialité commerciale homologuée pour la cible « cicadelle de la flavescence dorée » et en traitant l'intégralité du feuillage (traitement en plein). Ce traitement ne concerne pas les parcelles menées en modalité « Pyrèvert » (AB) car elles ont déjà fait l'objet d'un renouvellement de traitement et car la faible rémanence des pyrèthres naturels les rend peu efficaces sur les cicadelles adultes.



Observation des ravageurs

Bilan de pression G2

La période d'intervention sur la G2 est désormais terminée. Les perforations sont visibles au vignoble et un bilan de pression peut dorénavant être réalisé sur le parcellaire. A ce jour, 60 parcelles, majoritairement situées en zone non confusée, ont fait l'objet d'un suivi par nos soins. Les niveaux de perforations observés varient de 0 à 36 grappes touchées pour 100 grappes observées. La moyenne est de 11 % de foyers de perforation, pour une moyenne de perforations observées par parcelle de 26 %. Le millésime 2025 se situe dans la moyenne des pressions observées historiquement (moyenne 2024 = 52 % ; moyenne 2008-2024 = 19 %). Un bilan définitif sera réalisé d'ici la fin de la semaine.

Départ de 3^{ème} vol d'eudémis

Les toutes premières captures d'eudémis ont été enregistrées à Libourne et Vignonet le 22 et 23 juillet. Ces captures sont encore trop isolées pour constituer un départ de vol mais montrent que le phénomène est sur le point de se produire.

Dans les zones précoces (Pomerol, Lalande de Pomerol, Sud de l'appellation Saint Emilion et Castillon), le départ de vol devrait se produire très prochainement, avant le 1^{er} août. Il devrait ensuite s'établir autour du 05 août sur le secteur de Montagne, les Artigues et Saint Christophe des Bardes et avant le 10 août sur les côtes de Francs, Lussac et Puisseguin.

Stratégie de gestion de la G3 eudémis

La stratégie de gestion de la G3 eudémis repose sur les niveaux de perforations observés au vignoble en G2, le risque botrytis du parcellaire et sur l'identification du départ de vol et des premières pontes de G3.

Si une intervention phytosanitaire est jugée nécessaire, il faut chercher à maximiser l'effet ovicide car l'effet larvicide est très incertain sur la G3. Il est donc conseillé de cibler le début des vols dans le positionnement. La meilleure stratégie de positionnement consiste à établir précisément la date de départ de vol et à attendre 5 à 7 jours, période de latence avant

l'établissement des premières pontes. Un comptage de pontes préalable à l'intervention permet de s'assurer de la présence réelle de pression (et permet un éventuel décalage si le traitement est jugé trop précoce).



Maladies Cryptogamiques

Mildiou : risque nul sans progression de symptôme, protection ciblant spécifiquement le feuillage à adapter au cas par cas.

Oïdium / Black-rot : fin de la protection sur parcelles indemnes.

Le suivi des Témoins Non Traités est terminé car il ne présente plus d'intérêt pour le pilotage de la protection phytosanitaire de fin de saison. Nous remercions tous les châteaux participant pour leur investissement.

DETAIL DES RISQUES CRYPTOGRAMIQUES PAR THEMATIQUE

MILДИОU

L'évolution du mildiou se fait désormais essentiellement sur feuilles (anciens symptômes sporulants, quelques nouvelles taches sur le jeune feuillage, source : BSV). Les symptômes sur grappes se stabilisent et le risque diminue fortement avec la véraison qui marquera la fin de la sensibilité des grappes à la maladie.

La période à suivre est considérée comme défavorable, un seul des modèles consultés identifie un risque de contamination secondaire (repiquage) en cas de pluies sur la période du 26 au 29 juillet.

Une protection intégrale contre la maladie est conseillée seulement pour les parcelles qui présente des pressions sur grappes significatives et uniquement jusqu'à ce que le stade mi-véraison soit complètement atteint. **Du reste, la protection contre le mildiou sert désormais à assurer un bon état sanitaire du feuillage à l'approche des vendanges.** Les jeunes feuilles sont plus sensibles sur la fin de saison et **le maintien de travaux de rognage, écimage en cas de pousse végétative constituent les meilleures méthodes pour limiter la progression du mildiou.** Ces méthodes de lutte mécanisées pourront être complétées par une protection phytosanitaire, ciblant le feuillage, réalisée avec des produits de contact (cuivre). **Le maintien de la protection doit systématiquement être réalisé en amont des pluies annoncées.**

BLACK-ROT / OIDIUM

Le début de la véraison marque la fin de sensibilité des baies à ces maladies, sous réserve qu'elles ne soient pas déjà implantées de façon régulière sur grappes.

La protection phytosanitaire peut être stoppée dans toutes les situations à l'exception des parcelles montrant une présence régulière et significative de ces maladies sur grappes (cas que nous n'avons pas identifié lors de nos suivis).

En cas de symptômes réguliers, poursuivre une protection phytosanitaire adaptée jusqu'à la mi-véraison.

Prochain bulletin : le 31 juillet 2025

L'équipe du GDON du Libournais